

Éditorial

Chers amis de l'ACAT,

Le 26 juin, nous avons invité à notre Veillée pour les victimes de la torture à la Chapelle Christ-Roi, pour la première fois conjointement avec le Réseau mondial de prière du Pape, les jésuites du Christ-Roi et la pastorale des jeunes. Michele Camposeo et ses co-musiciennes nous ont offert un cadre digne et porteur grâce à leur accompagnement musical. Nous les remercions tous de leur participation et nous nous espérons renouveler cette collaboration lors de la veillée de l'année prochaine, pour nous souvenir ensemble dans la prière des victimes de la torture et de traitements inhumains.

Le bulletin d'information N 12 du mois d'octobre est placé sous le signe de la Journée internationale pour l'abolition de la peine de mort, le 10 octobre. Ensemble avec le Comité de défense des droits de l'homme en Iran et l'association Iranian Student Organisation, avec le soutien d'Amnesty International, nous avons mis à l'ordre du jour le thème « Peine de mort en Iran ». Vous trouverez en annexe à cette Newsletter une lettre d'appel en faveur de Mojahed (Abbas) Kourkouri (Iran), condamné à mort début avril 2023 par le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz.

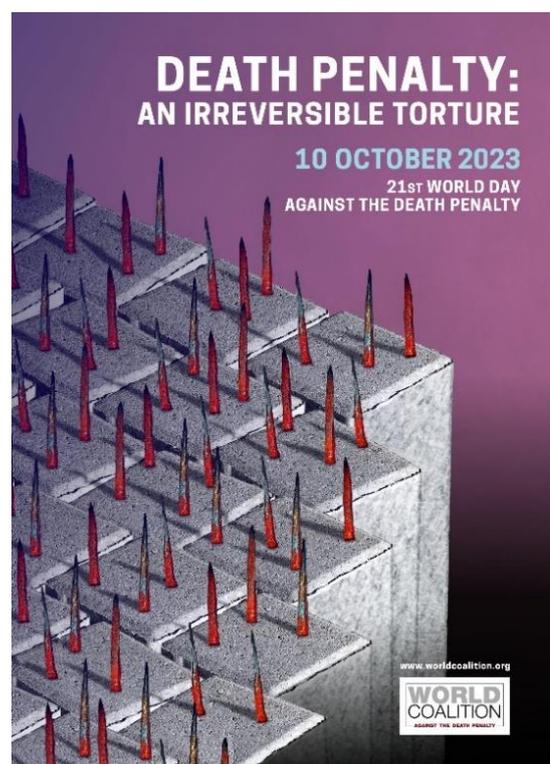
Le 10 octobre à 12h, nous vous invitons à une veillée à la Place d'Armes. Nous sommes heureux de notre collaboration avec le Comité de défense des droits de l'homme en Iran et l'Iranian Student Organisation, collaboration que nous poursuivrons en mars 2024 dans le cadre d'une campagne sur le thème "Les femmes et la torture", avec un focus sur l'Iran.

Last but not least: en page 4, vous trouverez le programme provisoire autour du 10 décembre 2023, date du 75e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits humains ! Nous vous tiendrons au courant sur notre site www.acat.lu et nous vous invitons à diffuser les informations concernant les activités de l'ACAT sur vos réseaux.

Christina Fabian, Présidente de l'ACAT Luxembourg

Save the dates

- **Veillée** ensemble avec l'Association des étudiants iraniens et "Comité pour la défense des droits de l'Homme en Iran" à l'occasion de la **Journée internationale et européenne contre la peine de mort**.
10 octobre 2023 12:00 Place d'Armes Luxembourg-Ville
- **Vernissage "Pictures for the Human Rights"**
18 novembre 2023 18:00 heures à l'église protestante de la Trinité, 5 rue de la Congrégation, Luxembourg-ville
- **Matinée Musicale à l'occasion des 75 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**
26 novembre 2023 11:00 au Centre Culturel "Schéiss" 142 Val-Sainte-Croix L-1370 Luxembourg
- **Soirée Friedrich Spee – Musique et textes**
28 novembre 2023 18:30 à l'église protestante de la Trinité, 5 rue de la Congrégation, Luxembourg-ville



Peines de mort politiques résultant du mouvement « Woman-Life-Freedom »

Peine de mort et exécutions politiques en Iran

La peine de mort en Iran a attiré l'attention de la communauté internationale et suscité de vives inquiétudes, notamment en raison de son application dans des affaires pénales et politiques. Au cours des huit premiers mois de l'année 2023, l'Iran a connu 489 exécutions, selon Iran Human Rights (IHRNGO), ce qui le place en deuxième position derrière la Chine en termes de taux d'application de la peine de mort. Le système juridique iranien permet d'appliquer la peine de mort pour différents délits tels que la criminalité liée à la drogue et le meurtre, et même d'exécuter des prisonniers politiques. De nombreux prisonniers politiques font face à des accusations vagues telles que "l'inimitié contre Dieu" (Moharebeh), "la propagation de la corruption sur Terre" (Efsad-e Fel Arz), ou "l'insulte contre le Prophète" (Sab-al-Nabi), souvent simplement pour avoir critiqué le gouvernement, exprimé des opinions dissidentes ou s'être engagé dans des activités militantes. Ces affaires manquent de transparence et on rapporte à leur sujet des cas de torture, d'aveux forcés, de représentation juridique inadéquate et de procès inéquitables, ce qui contribue à une profonde érosion de la confiance dans le système judiciaire.

Le ciblage des prisonniers politiques dans les prisons iraniennes va au-delà de la peine de mort. Des cas de torture, l'utilisation abusive de médicaments et de traitements psychiatriques ainsi que le fait de loger des prisonniers politiques avec des détenus violents ont donné lieu à des incidents tragiques. Par exemple, Javad Rouhi, un manifestant emprisonné âgé de 31 ans, est mort dans des circonstances suspectes le 31 août 2023, après avoir subi d'horribles tortures et des complications psychologiques.

Exécutions politiques liées au mouvement « Woman-Life-Freedom »

La mort de Jina Mahsa Amini le 16 septembre 2022, alors qu'elle était détenue par la police des mœurs iranienne, a déclenché un mouvement de protestation national connu sous le nom de « Woman-Life-Freedom », qui se poursuit encore aujourd'hui. Au moins sept hommes ont été exécutés sur la base d'accusations liées à ces manifestations, à savoir Mohsen Shekari, Majid Reza Rahnavard, Mohammad Mehdi Karami, Seyed Mohammad Hosseini, Saleh Mirhashemi, Said Yaghoubi et Majid Kazemi. En outre, le centre pour les droits de l'homme en Iran a recensé au moins dix autres cas d'exécutions politiques en 2023.

Plusieurs représentants des Nations Unies, dont le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran et les membres de la mission d'enquête internationale indépendante sur l'Iran, expriment régulièrement leurs inquiétudes quant à l'utilisation de la peine de mort par l'Iran pour supprimer des droits fondamentaux tels que la liberté de pensée, d'expression et de réunion. Dans un rapport daté du 9 mai 2023, les experts de l'ONU soulignent explicitement l'utilisation de la peine de mort et des exécutions

comme outils de répression politique par le gouvernement iranien. L'exécution de prisonniers politiques a des racines historiques profondes dans la république islamique d'Iran, avec des exemples tels que l'exécution de quatre généraux de l'armée iranienne quelques jours après la révolution islamique du 16 février 1979. Des milliers d'Iraniens ont été condamnés à mort et exécutés par les tribunaux révolutionnaires islamiques jusqu'à la fin des années 1980 en raison de leurs croyances ou de leurs affiliations politiques, à l'issue de procès inéquitables. De nombreux rapports font également état de tortures généralisées, y compris de viol de prisonnières arrêtées pour activisme politique avant leur exécution. Depuis les années 1980, les autorités iraniennes n'ont cessé de recourir à la peine de mort, aux exécutions et aux disparitions forcées à l'encontre des dissidents, avec une recrudescence à la suite de chaque vague de protestation dans le pays.

Actuellement, au moins sept prisonniers liés aux manifestations de 2022 attendent que la Cour suprême statue sur leurs recours. Ces prisonniers sont Mojahed (Abbas) Kourkouri, Ebrahim Naroui, Kambiz Kharout, Mansour Dahmardeh, Shoeib Mirbaluchzehi Rigi, Manouchehr Mehman Navaz et Mohammad Ghobadlou. En outre, au moins trois prisonniers, dont Milad Armoun, Mohammad Mehdi Hosseini et Alireza Kafaei, sont accusés d'inimitié à l'égard de Dieu devant les tribunaux de première instance, ce qui peut entraîner des condamnations à mort. Outre les personnes détenues dans le cadre des manifestations de 2022, Abbas Deris, arrêté à la suite des manifestations nationales de novembre 2019, risque fort d'être exécuté, la Cour suprême ayant rendu un verdict d'inimitié à l'égard de Dieu. Nous nous penchons ci-dessous sur l'histoire de deux de ces prisonniers, ainsi que sur des histoires similaires racontées par d'autres personnes.

Condamné à mort: Mojahed (Abbas) Kourkouri

Mojahed (Abbas) Kourkouri, un citoyen iranien de 40 ans, a été arrêté le 20 décembre 2022, lors des manifestations qui ont suivi la mort de Jina Mahsa Amini. Il risque désormais d'être exécuté, ayant été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation, dont "inimitié envers Dieu", "corruption sur terre" et "rébellion armée contre l'État" (Baghi), qui entraînent une condamnation à mort.



Mojahed (Abbas) Kourkouri

Le mercredi 16 novembre 2022, plusieurs villes iraniennes ont été le témoin de manifestations de masse en soutien au mouvement Femme-Vie-Liberté et pour commémorer les victimes de la répression de novembre 2019, qui a été décrite comme la "répression la plus sanglante contre les manifestants depuis la révolution islamique de 1979", selon Reuters. Les forces de sécurité ont réagi avec force, attaquant et tirant sur des individus non armés, ce qui a entraîné de nombreuses pertes humaines, des blessures et des arrestations de manifestants dans tout le pays. Vers 17h30 ce jour-là, un groupe d'individus armés a attaqué des manifestants sur le marché d'Izeh, une ville du sud-ouest de l'Iran, causant la mort tragique de Kian Pirfalak, âgé de 9 ans, et de Sepehr Maghsoudi, âgé de 14 ans. Cet incident a suscité la colère des Iraniens à l'égard de la République islamique. Suite à cela, les autorités ont accusé Mojahed d'avoir participé à l'attaque, ce qui a conduit à sa détention le 20 décembre 2022, lors d'un événement décrit par les médias d'État comme un "affrontement armé".

La famille de Mojahed et l'avocat qu'il avait choisi se sont vu refuser toute information sur le lieu où il se trouve et sur les procédures judiciaires en cours jusqu'en avril 2023. Il a subi un procès inéquitable, notamment parce que les autorités l'ont empêché de choisir un avocat. Il a subi des tortures physiques et psychologiques ainsi que des contraintes chimiques pour obtenir des aveux forcés. En décembre 2022, les médias d'État ont diffusé ses aveux forcés, le montrant dans un état vulnérable avec des blessures visibles. La famille de Mojahed, en particulier sa mère et sa sœur Negar Kourkouri, subit des pressions et des menaces depuis son arrestation en raison des actions de plaidoyer qu'elle mène en sa faveur. Le 22 juin 2023, sa famille a rapporté que les forces de sécurité avaient fait une descente à leur domicile et arrêté arbitrairement Negar.

En avril 2023, les autorités judiciaires ont prononcé la peine de mort à l'encontre de Mojahed Kourkouri. La Cour suprême d'Iran statuera sur son appel.

En danger de la peine de mort: Milad Armoun

Milad Armoun, un citoyen iranien de 24 ans, a été arrêté lors des manifestations dans le cadre du mouvement «Woman-Life-Freedom» le 3 novembre 2022. Accusé d'"inimitié à l'égard de Dieu" et de meurtre, sur la base d'aveux obtenus sous la contrainte et de preuves fabriquées de toutes pièces, il risque aujourd'hui la peine de mort.

Le 26 octobre 2022, 40 jours après la mort de Jina Mahsa Amini, de vastes manifestations ont éclaté dans les villes iraniennes en soutien au mouvement « Woman-Life-Freedom », auxquelles les forces de sécurité ont répondu de manière agressive. Lors d'un incident dans la ville d'Ekbatan, Arman Aliverdi, membre de la force paramilitaire Basij du Corps des gardiens de la République

islamique (IRGC), a été blessé et est décédé par la suite. Le 3 novembre 2022, Fars News, affilié à l'IRGC, a publié un rapport comprenant une vidéo montrant Milad, les yeux bandés, comme l'auteur présumé du coup de couteau, bien que Milad nie avec véhémence l'accusation dans la vidéo.

Les rapports des organisations de défense des droits de l'homme révèlent que Milad a subi de graves tortures physiques et psychologiques pour obtenir des aveux sous la contrainte, et qu'il n'a pas pu bénéficier d'une représentation juridique ni d'un défenseur public au cours de son procès. Actuellement, Milad est confronté à la menace imminente de la peine de mort, car il est accusé d'inimitié envers Dieu et de meurtre. Ces accusations ont historiquement conduit à l'exécution de milliers de prisonniers politiques, dont sept cas liés au mouvement « Woman-Life-Freedom ».



Manifestation Luxembourg, Woman Life Freedom 2022

Le 10 octobre 2023, Journée mondiale contre la peine de mort, l'ACAT Luxembourg, en partenariat avec le Comité de défense des droits de l'homme en Iran et l'Iranian Students Accosiation, avec le soutien d'Amnesty International Luxembourg, organisera une vigile sur la Place d'Armes à Luxembourg-Ville, qui débutera à 12h00. Notre objectif est de sensibiliser davantage le public et les acteurs politiques aux problèmes urgents liés à la peine de mort en Iran. Nous vous demandons de vous joindre à nous et de contribuer à une grande visibilité de cette action en mobilisant encore plus de participants.

La pression internationale s'est avérée très efficace pour éviter les condamnations à mort et les exécutions en Iran, ou pour en réduire la fréquence.

Nous vous demandons donc de signer l'appel en faveur de Mojahed (Abbas) Kourkouri. Nous rejoignons ainsi l'appel urgent lancé par Amnesty International le 28 juin 2023. Amnesty International a publié une pétition appelant à mettre fin à la vague galopante de condamnations à mort en Iran. Vous pouvez signer cette pétition en utilisant le lien ci-dessous.

<https://www.amnesty.lu/nos-petitions/halte-a-la-vague-dexecutions-en-iran/>

La lettre est à adresser à

Head of judiciary Gholamhossein Mohseni Ejei
c/o Embassy of Iran to the EU
Avenue Franklin Roosevelt No. 15,
1050 Bruxelles (Belgium)

Ecrivez avant le 31 Octobre 2023

La lettre est à affranchir à **1,40 €** (tarif au Luxembourg).

Vous trouverez plus d'informations sur l'Iran et les violations des droits de l'homme, ainsi que le texte d'une pétition rédigée par le Comité de défense des droits de l'homme en Iran sur notre site Internet www.acat.lu.

Plus d'informations et Newsletter en Anglais et Allemand sur le site www.acat.lu



“Pictures for the Human Rights”
à l'École Privée Fieldgen du 18 avril au 16 mai



Nuit des Veilleurs 2023
à la Chapelle du Christ-Roi

Programme ACAT Novembre - Décembre - Janvier

Exposition "Pictures for the Human Rights"

Luxembourg-ville Place Clairefontaine
16.11 - 14.12.2023

Vernissage 18.11.2023 18:00h

à l'église de la Trinité, 5 rue de la Congrégation Luxembourg

Visites guidées et visites guidées inclusives

Informations : risch@youngacat.lu

10 décembre - Journée internationale des Droits de l'Homme

Célébration œcuménique, lieu et heure à préciser

Inauguration du sentier des droits de l'homme de l'ACAT
avec visite guidée (si le temps le permet)
10.12.2023, Place Clairefontaine

Matinée musicale pour célébrer les 75 ans de la Déclaration des droits humains

26.11.2023, 11:00 h, Centre Culturel "Schéiss", 142 Val-Sainte-Croix, Luxembourg

"Soirée Friedrich Spee - Musique et textes"

28.11.2023 à l'église de la Trinité, Luxembourg
12.12.2023 18:30h à l'église des Jésuites, Trèves
06.01.2024 à l'Église St Joseph, Esch/Alzette



Vente aux enchères caritative de l'ACAT - 75 ans de droits humains

Nous sommes ravis d'avoir trouvé un commissaire-priseur professionnel de renom pour notre vente aux enchères d'œuvres d'art. Il vendra nos œuvres avec passion et expertise. C'est une excellente occasion de découvrir l'art moderne et contemporain.

Au total, **75** d'œuvres d'art fascinantes seront présentées par des artistes de talent nationaux et internationaux.

Fin octobre, vous aurez accès à notre catalogue numérique qui contient toutes les œuvres d'art et des informations détaillées sur la vente aux enchères.

Pour assurer le succès de cette vente aux enchères, nous comptons sur votre aide. N'hésitez pas à partager les informations sur l'événement et le catalogue dans vos réseaux et votre entourage. Plus de personnes seront au courant de cette opportunité unique, mieux ce sera. Il est possible de faire des offres préalables.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre engagement dans la diffusion de cet événement.

VISITE DES ŒUVRES D'ART 23-26 Novembre

- ◆ Jeudi 16:00 - 20:00, à partir de 18:00 Soirée afterwork
- ◆ Vendredi 14:00 - 18:00
- ◆ Samedi 10:00 - 18:00

- ◆ Dimanche à partir de 10:00
11:00 - 13:00 Matinée musicale & Apéro

14:00 VENTE AUX ENCHÈRES

Exposition et Vente aux enchères au Centre Culturel „Schéiss“ - 142, Val-Sainte-Croix - L-1370 Luxembourg

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse ▪ L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 ▪ fax (352) 44 74 35 59 ▪ contact@acat.lu ▪ www.acat.lu
CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.